



Magazine - N° 6

Nous terminons 2013 en beauté puisque nous avons reçu le prix "Agoria E-government award pour l'innovation" pour notre nouveau système informatique be.care. Parmi les participants, quelque 30 institutions publiques locales, régionales et fédérales avaient envoyé leur dossier. Cette reconnaissance couronne l'important travail réalisé par un grand nombre de collaborateurs de l'INCC. Le système be.care (voir magazine n°5) permet d'optimiser, d'enregistrer et de digitaliser tout le trajet parcouru par les pièces à conviction au sein de l'INCC.

Dans ce numéro, nous vous présentons l'étude réalisée auprès des juges d'instruction, notre contribution à Interpol, les dernières nouveautés en matière d'ADN ainsi que les premiers résultats de notre enquête de satisfaction.

Bonne lecture à tous !

*Jan DE KINDER
Directeur-général INCC*

QUE SE PASSE-T-IL DANS LA TÊTE DES JUGES D'INSTRUCTION ?

L'INCC INVESTIT ENQUÊTE DE SATISFACTION

L'EXPERTISE DE L'INCC RECONNUE AU NIVEAU MONDIAL



Service public fédéral
Justice

.be

QUE SE PASSE-T-IL DANS LA TÊTE DES JUGES D'INSTRUCTION ?

Comment et pourquoi décident-ils de délivrer un mandat d'arrêt ?

Lorsqu'en 1990, une nouvelle loi sur la détention préventive a été adoptée pour permettre l'introduction de la liberté sous conditions, l'objectif était de limiter le nombre de mandats d'arrêt et d'éviter que le mandat d'arrêt ne soit considéré comme un acompte sur la peine éventuelle. Aujourd'hui, des alternatives à la détention préventive existent, mais force est de constater que le nombre de placements en détention préventive décidés par un juge d'instruction ne diminue pas. Au contraire. L'INCC mène actuellement une étude pour tenter d'en comprendre les raisons.

Pourquoi un juge d'instruction décide-t-il dans certains cas de placer quelqu'un en détention préventive ? Et pourquoi ne le fait-il pas dans d'autres cas ? Tel est le point de départ de l'étude menée actuellement par la Direction

Opérationnelle Criminologie de l'INCC sous la promotion d'Eric Maes.

20 ans, 1500 personnes

"Nous venons de terminer une phase importante de notre recherche", expose d'emblée Carrol Tange. "Au cours de ces 18 derniers mois, nous avons recueilli les données de 915 dossiers judiciaires, impliquant au total 1500 personnes, dans les arrondissements de Bruxelles, Anvers et Liège. Ces dossiers portent sur différents délits et matières et impliquent des personnes pour lesquelles la chambre du conseil a pris une décision dans le cadre du règlement définitif de la procédure, qu'elle ait été ou non placée en détention préventive. Notre objectif est de comprendre les raisons pour lesquelles un juge d'instruction décide dans certains cas de placer quelqu'un sous mandat d'arrêt et pas dans d'autres. Nous voulions aussi comprendre les facteurs qui déterminaient la durée de la détention préventive."

Pour cette étude, les chercheurs de l'INCC sont remontés jusqu'à 20 ans en arrière. Ils ont pris un échantillon de 70 dossiers pour chaque arrondissement et pour chaque année choisie, à savoir 1988, 1993, 1998, 2003 et 2008. Pour

chaque personne citée dans un dossier et pour laquelle une décision avait été prise dans le règlement définitif de la procédure, Carrol Tange et son collègue, Dieter Burssens, ont rempli une fiche permettant de coter le dossier de cette personne à différents niveaux. "Les variables utilisées sont notamment le pays d'origine, le sexe, le fait que la personne travaille ou non, le fait qu'elle ait ou non un permis de séjour en Belgique, la durée d'examen du dossier, la nature et la gravité du délit. Tous ces facteurs peuvent influencer la décision du juge d'instruction."

Des mois passés dans les caves

Le recueil des données concernant ces 1500 personnes ne fut pas une sinécure et illustre parfaitement ce qu'implique ce type de travail de recherche, explique Carrol Tange. "Nous voulions remonter jusqu'à 1988 parce que la législation a changé en 1990. Nous voulions prendre comme point de départ la situation avant la nouvelle loi afin de nous faire une idée de l'évolution depuis ce moment-là. Mais il s'est très vite avéré difficile de consulter des dossiers de 1988. A Liège et à Anvers, la plupart des dossiers de cette année-là, par exemple, n'existaient plus. On ne sait pas toujours pourquoi certains dossiers sont conservés et pourquoi d'autres ne le sont pas : peut-être s'agit-il de gros dossiers ? Ou bien de dossiers médiatisés ? En tout cas, l'application des règles d'archivage semble varier d'un arrondissement à l'autre."

Ainsi, Carrol Tange et son collègue, Dieter Burssens, ont passé plusieurs mois à Liège, Bruxelles et Anvers, notamment dans les caves du Palais de justice de Bruxelles. "Au Palais de justice de Bruxelles, ils nous avaient même remis une



petite carte indiquant dans quelle cave se trouvait quelle année”, explique Carrol Tange en souriant. “Les caves du Palais de justice de Bruxelles sont un véritable labyrinthe. A Liège, j’ai dû me rendre chez chacun des juges d’instruction en compagnie de la doyenne des juges d’instruction pour consulter les registres permettant d’identifier les dossiers de l’échantillon car ceux-ci sont répartis par cabinet. Certains dossiers ont été perdus, d’autres ont été mal rangés ; et puis, chaque dossier a sa propre vie, par exemple lorsque le suspect va en appel. Heureusement, l’informatisation des dossiers judiciaires a facilité beaucoup de choses. Pour les années les plus récentes, l’accès aux informations permettant de localiser les dossiers s’est avéré beaucoup plus aisé.”



De l'analyse descriptive à l'analyse détaillée

Cette étude est unique en son genre. Pour la première fois en Belgique, sont analysées de manière approfondie les raisons pour lesquelles une personne est placée ou non sous mandat d'arrêt et celles qui déterminent la durée de la détention préventive, et ce dans une perspective longitudinale. “Nous ne nous limitons pas aux chiffres, mais nous essayons de comprendre pourquoi. Nous ne nous bornons pas non plus à un seul type de délit et nous examinons la situation sur un période beaucoup plus longue. Ainsi, nous serons à même de détailler l'évolution du placement sous mandat d'arrêt”, précise Carrol Tange.

La première phase de cette étude vient donc de se terminer. Les fiches de quelque 1500 personnes ont été encodées dans une base de données, et

le temps est venu d'analyser toutes ces données. “Nous allons commencer par nettoyer la base de données en procédant à des analyses descriptives qui nous permettront de préciser certaines choses et surtout d'éliminer les erreurs d'encodage. Notre date d'échéance était fixée au 13 décembre, date à laquelle l'INCC a organisé un séminaire international de recherche sur la question de la détention préventive et ses alternatives. Ensuite, nous procéderons à des analyses plus complexes qui nous permettront d'établir certains liens entre les variables, de mettre en évidence les facteurs qui influencent ou non la décision du juge d'instruction ainsi que les facteurs prédictifs éventuels de la décision et leur poids relatif.”

Le rapport final de l'étude est attendu au cours du premier trimestre de 2014 ; toutefois, certaines facettes de la recherche pourraient ensuite encore être approfondies. Affaire à suivre donc...

L'INCC INVESTIT

Des recherches ADN plus efficaces grâce au tout nouveau robot et aux maxistubs

Lorsqu'un suspect laisse des traces de sang, de sperme ou de salive sur sa victime, un objet ou la scène du crime, les enquêteurs trouvent facilement une concentration importante d'ADN pouvant être analysée dans un laboratoire forensique. Lorsque ce type de traces n'est pas présent, les experts doivent rechercher des traces de contacts cutanés qui représentent des concentrations beaucoup moins importantes d'ADN sur des surfaces beaucoup plus grandes à analyser dans l'espoir de trouver d'éventuelles traces d'ADN. Le laboratoire ADN de l'INCC est le premier laboratoire en Europe à avoir investi dans un robot sophistiqué lui permettant d'effectuer beaucoup plus efficacement ce type d'analyses et d'accroître les chances d'obtenir un résultat utilisable.



De nos jours, les suspects laissent de moins en moins de traces de sang, de sperme ou de salive sur leurs victimes. Les experts en ADN doivent alors rechercher de l'ADN aux endroits de contacts cutanés entre l'auteur du délit et sa victime.

D'importantes concentrations de cellules nécessaires

Sabrina Zorbo, experte en identification génétique, explique : "Lors d'une empoignade au niveau d'une chemise, par exemple, nous pouvons retrouver de l'ADN de l'auteur sur celle-ci. Mais le contact cutané est superficiel, et l'ADN ne sera pas présent en forte concentration sur la chemise. C'est pourquoi, dans ce genre de dossiers, nous devons analyser de plus grandes surfaces de tissus et rechercher une concentration suffisamment importante de cellules de l'auteur, à prélever ».

Les techniques utilisées actuellement en la matière par les chercheurs se heurtent à plusieurs obstacles. Ils recourent en premier lieu à l'écouvillon qui hélas se dégrade rapidement lorsqu'il faut frotter de grandes surfaces pour rechercher des cellules ADN. Ils peuvent également découper le vêtement de la victime pour l'analyser. Encore faut-il savoir quelle partie du vêtement l'auteur a empoigné. Les experts se fondent alors sur leur intuition et leur bon sens pour choisir la partie à découper.

Rendement accru grâce au robot sophistiqué

La solution est de pouvoir analyser de plus grands volumes de tissu. Jusqu'à il y a peu, les experts

du laboratoire ADN de l'INCC prélevaient, tout comme le font leurs homologues européens, plusieurs échantillons de quelques centimètres carrés de tissu pour les analyser un à un et ensuite les regrouper pour obtenir une concentration suffisamment élevée d'ADN. Ce processus demandait beaucoup de temps et ne permettait pas d'exclure le risque de contamination. Le rendement n'était pas non plus idéal. Mais grâce à l'investissement dans un nouveau robot, ce processus sera bientôt révolu au sein de l'INCC.

Fabrice Noël, coordinateur de la section biologie, explique : "Nous sommes le premier laboratoire forensique en Europe à utiliser ce robot. Il nous est arrivé fin octobre et sera opérationnel début 2014 après une période de validation. Grâce à cet appareil, nous pourrions prochainement analyser plusieurs dizaines de centimètres carrés de tissu dans un grand tube alors que jusqu'à présent nous devions analyser chaque centimètre carré de tissu séparément. Grâce à ce robot, nous pourrions augmenter le rendement de nos recherches, réduire le risque de contamination et travailler plus rapidement."

Recueil de microtraces grâce aux maxistubs

Le robot sera utilisé non seulement pour des analyses en cas de contacts cutanés, mais également par exemple pour des analyses de sang dilué. Sabrina Zorbo précise : "Imaginons qu'un auteur ait lavé sa chemise après avoir commis son crime. En fait, il est encore possible de trouver de l'ADN entre les fibres du tissu, en concentration beaucoup moins importante, certes. Mais le robot nous offre une solution : il nous suffit de découper

un morceau de la chemise et de l'analyser pour rechercher de l'ADN. Si un suspect a par exemple transporté la victime dans son coffre, nous pouvons également analyser une partie du tissu du coffre grâce au robot."

En pratique, l'INCC conjuguera les avantages du robot à ceux des prélèvements réalisés au moyen des maxistubs, qui sont déjà utilisés par le laboratoire. "Un support collant, tel qu'une bande collante ou un stub utilisés généralement pour les prélèvements sur les fibres et les textiles, récupère également des cellules humaines. Nous avons donc décidé de tester plusieurs types supports collants ce qui nous a amenés à utiliser le maxistub qui s'est révélé très pratique ; il s'agit d'un stub doté d'une surface collante beaucoup plus grande qui nous permet 'd'estampiller' une plus grande surface (10 à 20 cm²) pour recueillir de l'ADN. Alors qu'avant, nous devions découper la pastille collante en plusieurs petits morceaux qui devaient être analysés séparément dans de petits tubes, cette pastille collante pourra désormais être analysée dans son ensemble par le nouveau robot." Cela représente donc un gain de temps et de plus grandes chances d'obtenir des résultats utilisables.

C'est un grand pas en avant, résume Sabrina, à propos de ce nouveau robot et du maxistub : "Ces derniers temps, la majeure partie de nos dossiers consiste en l'analyse de ce que nous appelons des 'microtraces', des traces contenant peu d'ADN. Aujourd'hui, les auteurs de crimes ne laissent que très rarement des traces de



sang ou de sperme derrière eux ; ils sont beaucoup plus prudents. Il est donc essentiel, vu que nous avons de plus en plus de tels dossiers, de pouvoir travailler très efficacement."

MERCI À TOUS !

L'INCC, évalué positivement dans le cadre de l'enquête de satisfaction

Vous souvenez-vous de l'enquête que nous vous avons envoyée en même temps que le précédent numéro du mini-magazine ? Nous voulions connaître votre degré de satisfaction de l'INCC. Nous estimons en effet qu'il est important de passer aussi nos services au crible de temps en temps pour savoir si vous êtes satisfaits de notre expertise forensique, de nos rapports d'expertise et bien sûr de la manière dont nous communiquons avec vos services. Aujourd'hui est venu le temps de vous présenter les résultats de cette enquête.

Après avoir déjà demandé votre avis en 2009 sur notre institut, il nous semblait opportun de procéder à une nouvelle enquête au cours de cette année. L'objectif était d'évaluer dans quelle mesure nous avons fait des progrès au niveau des points faibles que nous avons mis en évidence lors de la dernière enquête et de connaître votre degré de satisfaction générale quant à nos services.

Obtenir un maximum de réponses

"Nous étions d'abord curieux de connaître notre score en matière d'expertise", explique Inge Buys, responsable de la communication. "Depuis 2009, nous nous sommes efforcés de raccourcir les délais de livraison de nos rapports et d'en améliorer la lisibilité. L'intervention de conseillers forensiques et l'entretien préliminaire nous permettent de réduire le coût des analyses forensiques. En outre, nous voulions savoir ce que la magistrature pensait de la façon dont nous communiquons avec elle."

Nous avons rédigé et envoyé cette enquête de satisfaction en collaboration avec le SPF P&O, par courrier et électroniquement. "Il semble que les magistrats et les juges d'instruction conservent les numéros de notre mini-magazine", explique Inge Buys. "Ce canal semblait donc un moyen propice pour envoyer l'enquête. Mais nous voulions également exploiter les moyens numériques ; nous avons donc également envoyé l'enquête

par courriel, nous l'avons placée sur Intrajust, sur notre site web et sur celui du SPF Justice. Tous les moyens étaient bons pour obtenir un maximum de réponses."

Au total, nous avons reçu 178 enquêtes dont 147 contenaient des résultats utilisables. "Cela représente 16% de la population totale des magistrats et juges d'instruction ; ce qui en soi n'est pas énorme, mais c'est une progression par rapport à 2009 (12%). En fait, cela signifie que les résultats de l'enquête ne sont que des indications, mais il s'agit tout de même d'un instrument de travail intéressant pour savoir si nous sommes sur la bonne voie. Le fait que près de la moitié des enquêtes complétées nous soit parvenue sur papier montre bien que, dans notre domaine, nombreux sont ceux qui travaillent encore sur papier", précise Inge Buys.

Plus souvent satisfait à très satisfait

Sur les 147 enquêtes utilisables, nous avons dû en écarter 38 parce que les répondants avaient indiqué qu'ils n'avaient jamais dû recourir à un expert forensique ou à un expert de l'INCC. "Cela nous donne donc une population de 109 répondants auxquels nous avons demandé dans un premier temps quel était leur degré de satisfaction générale quant à nos laboratoires", poursuit Inge Buys. "De manière générale,

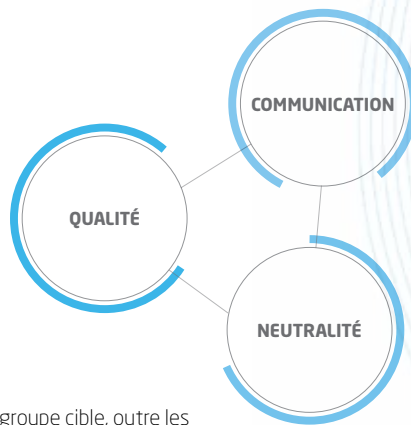
nous avons constaté avec plaisir que tous nos laboratoires enregistraient plus souvent des scores 'très satisfait' à 'satisfait' qu'en 2009. Par ailleurs, aucun laboratoire n'a reçu de score 'très insatisfait'. Au total, 96% des répondants ont affirmé être satisfaits à très satisfaits alors qu'en 2009, nous enregistrons un pourcentage inférieur, à savoir 87%."

Ensuite, l'enquête s'est penchée sur la satisfaction quant à l'expertise forensique de l'INCC. Les experts sont-ils accessibles, objectifs et neutres ? Et en ce qui concerne les contacts individuels :



sont-ils disponibles pour discuter des résultats ou donner un avis ? "Nous voyons également se dessiner une tendance plus marquée vers un score 'très satisfait' et nous n'avons enregistré davantage de réactions négatives ou insatisfaites", explique Inge Buys. "C'est surtout au niveau des contacts individuels que nous avons enregistré un meilleur score (104 personnes ont déclaré être satisfaites à très satisfaites contre 78 en 2009)";

En ce qui concerne les rapports d'expertise, un point faible identifié par l'INCC lors de la



précédente enquête, nous avons également amélioré notre score. "Nous avons progressé en termes de clarté, d'utilité, de rapidité et de lisibilité. Ce dernier point est essentiel à nos yeux, car nous y avons effectivement consacré beaucoup d'efforts. Les résultats de l'enquête nous indiquent clairement que nous sommes sur la bonne voie, mais nous devons continuer à nous améliorer. Nous pouvons faire encore mieux ; d'ailleurs, nous poursuivons nos efforts dans ce sens."

La neutralité, l'approche qualitative et la communication sont essentielles

Si vous connaissez un peu l'INCC, vous savez également que nous sommes fiers de notre indépendance, de notre approche qualitative et du fait que vous puissiez vous adresser à nous pour des analyses multidisciplinaires. Mais comment nous évaluez-vous à ces niveaux-là ? "Il est clair que nos clients accordent autant d'importance que nous à ces aspects", ajoute Inge Buys. "En 2013, les répondants estiment l'autonomie, l'accréditation et l'approche multidisciplinaires beaucoup plus importantes qu'en 2009. Cela nous renforce dans l'idée que nous devons continuer à nous investir à ces niveaux-là." Notre catalogue de services, notre site web, notre service de traitement des plaintes et la qualité de nos formations enregistrent également de meilleurs scores qu'en 2009. "Cela montre que certaines de nos initiatives, telles que par exemple le mini-magazine, sont accueillies favorablement", déclare-t-elle. "Nous avons fait d'importants efforts pour améliorer notre communication avec la magistrature. Ils nous connaissent mieux et indiquent qu'ils apprécient le fait d'entendre plus souvent parler de nous. Les résultats révèlent également que le mini-magazine constitue une source importante d'informations pour notre

groupe cible, outre les experts évidemment."

En ce qui concerne le catalogue de services, le site web et la manière dont nous traitons les plaintes, Inge Buys estime qu'il est encore possible de faire des progrès. "Nous pouvons encore faire mieux dans ces domaines. La communication avec les magistrats doit être sans cesse réexaminée. Nous avons non seulement des profils complètement différents, nous sommes des scientifiques et ce sont des experts juridiques, aussi notre domaine d'expertise et leurs besoins évoluent et changent perpétuellement. Il nous faut donc communiquer en permanence."

Rester ambitieux

L'enquête a également révélé que le nouveau service CRD, à savoir la coordination des expertises multidisciplinaires, était très apprécié par la magistrature. Inge Buys : "Ce nouveau service se compose de deux conseillers forensiques qui conseillent le magistrat ou le juge d'instruction lorsque celui-ci doit prendre certaines décisions au niveau des analyses forensiques. Ils connaissent parfaitement les différents types d'expertise et aident à mettre en place la meilleure stratégie qui soit pour les pièces à conviction qui doivent être analysées dans le cadre d'un dossier. Les répondants ont indiqué dans l'enquête être satisfaits à très satisfaits de ce service. Ce type de service nous permet de faire la différence. Nous espérons que les services de l'unité CRD pourront être élargis à l'avenir."

Au cours des prochains mois, les résultats

de l'enquête de satisfaction seront diffusés en interne et en externe à toutes les parties intéressées. "Nous prévoyons également d'organiser des tables rondes, des roadshows et des entretiens approfondis car nous voulons aborder plus en détails certains sujets. Par exemple, la question portant sur les nouvelles disciplines forensiques à proposer à l'avenir n'a pas vraiment suscité d'intérêt dans le cadre de l'enquête. Nous allons donc prévoir des entretiens avec les magistrats pour nous faire une meilleure idée des besoins des magistrats en la matière", poursuit Inge Buys.

Elle déclare aussi être fière des résultats de l'enquête, tout comme le directeur de l'INCC, Jan De Kinder, sans toutefois vouloir se reposer sur ses lauriers. Et elle ajoute d'un ton ferme : "Ces résultats indiquent que nous sommes sur la bonne voie, que nos initiatives sont appréciées par la magistrature, mais nous devons continuer à améliorer nos services. La rapidité, la clarté et l'utilité de nos rapports d'expertise peuvent encore être améliorées. Une version électronique peut notamment y contribuer. Peut-être est-il aussi possible de proposer davantage d'expertises sur mesure, en organisant plus souvent des entretiens forensiques préliminaires. Nous allons aussi nous efforcer de miser davantage sur les formations sur mesure et sur l'interprétation de nos résultats de recherche. Nos résultats seront encore plus utiles et plus clairs si nous parvenons à mieux les traduire dans le jargon de la magistrature. C'est en fin de compte l'objectif que nous poursuivons tous !"

Pour obtenir les résultats de l'enquête de satisfaction, veuillez envoyer un courriel à nicc-incc@just.fgov.be

L'EXPERTISE DE L'INCC RECONNUE AU NIVEAU MONDIAL

Nos experts en peinture et résidus de tir invités à la conférence Interpol

Tous les trois ans, les directeurs des laboratoires forensiques du monde entier se retrouvent à Lyon lors de l'International Forensic Science Managers Symposium organisé par Interpol. Ils assistent à des exposés techniques sur différents domaines donnés par des experts. Et nous sommes fiers que, cette année, deux collaborateurs de l'INCC aient été invités à parler de leur expertise.

Les participants, soit à peu près 160 directeurs de laboratoires forensiques qui se rassemblent tous les trois ans à Lyon, viennent des quatre coins du monde et pendant trois jours, un tableau leur est brossé de l'évolution de la recherche forensique.

Une reconnaissance internationale pour les analyses de résidus de tir

"Ce symposium s'adresse aux directeurs des laboratoires forensiques du monde entier", explique Jan De Kinder, directeur de l'INCC. "Le public est assez hétéroclite car il peut se composer de policiers qui a priori n'ont pas beaucoup de connaissances scientifiques, comme de scientifiques qui aiment connaître tous les détails. Des experts du monde entier leur présentent les dernières nouveautés pour les différents domaines d'expertise, mais également cette année les tendances au niveau du management des laboratoires forensiques." Pour Sébastien Charles, expert en résidus de tir, il s'agit de la troisième participation en tant qu'orateur. "Pour préparer notre présentation, mon collègue et moi avons dû parcourir la littérature de ces trois dernières années sur la recherche en résidus de tir", précise-t-il. "Dans mon domaine d'expertise, il s'agissait d'une cinquantaine d'articles. Nous avons alors rédigé un résumé d'une cinquantaine de pages et j'ai présenté nos principales conclusions au cours de ce symposium."

Le laboratoire peinture également chef de file

Outre Sébastien Charles, Laetitia Heudt de l'INCC a également été invitée en tant qu'experte en peinture. Elle y a présenté les conclusions tirées à partir de quelque 230 articles. "Dans mon domaine, il y a d'une part l'aspect analytique qui porte sur les méthodes que nous utilisons pour les analyses de peinture et, d'autre part, l'évolution industrielle de la production de peinture. Nous avons donc dû creuser une littérature très fournie et diverse", explique-t-elle. "Heureusement, c'est un travail d'équipe : à plusieurs, le travail est plus facile, et puis, de cette manière, tous les collaborateurs de notre laboratoire se mettent au courant des dernières évolutions en la matière."

Il va de soi que les experts ont aussi noué des contacts intéressants lors de ce symposium. "Nous nous sommes rendus compte par exemple que les tendances générales pour chaque domaine d'expertise se retrouvent", fait remarquer Sébastien. "Nous avons dans notre cas axé notre présentation sur les problèmes d'interprétation des résultats qui est actuellement un sujet brûlant. Et nous avons constaté que nous n'étions pas les seuls à nous poser ce genre de questions."

L'expérience de cas réels, un atout majeur

Le directeur de l'INCC, Jan De Kinder, est particulièrement fier que deux de ses experts aient été invités en tant qu'orateurs à ce symposium. "Pour moi, il s'agit d'une très grande reconnaissance de notre position en tant qu'institut au niveau international. L'INCC joue clairement la carte de l'établissement scientifique et sur les seize domaines d'expertise repris au programme de la conférence, nous en représentons deux. Nous pouvons vraiment en être fiers !" Le fait que l'INCC allie approche scientifique et expérience pratique semble porter ses fruits. En effet comme le précise Sébastien Charles, "il y a des laboratoires internationaux mieux équipés que nous mais qui ont moins l'expérience des dossiers de routine. A l'INCC nous traitons ce type de dossiers, tout en essayant également de développer au quotidien nos connaissances scientifiques. La pratique des dossiers conjuguée à ce développement des connaissances a contribué au fait que deux représentants de l'INCC soient invités en tant qu'orateurs à ce symposium."

